Image not found or type unknown

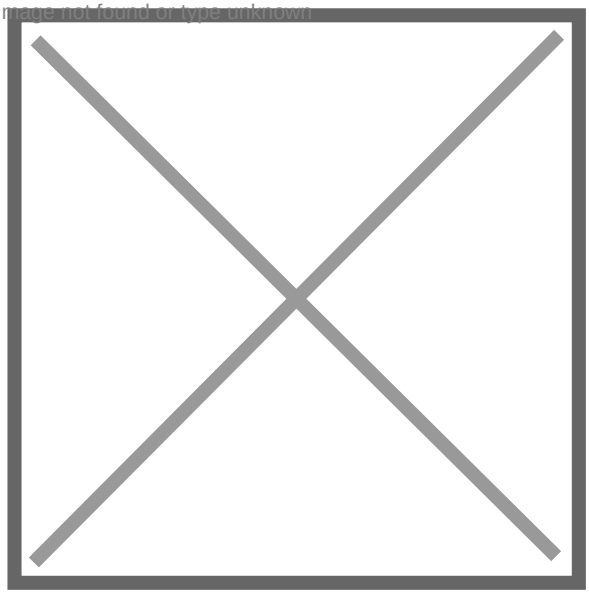

Aide juridique (huissier) sans paiement d'avance

Par **Macumba**, le **01/02/2009** à **04:21**

Bonjour
J'aimerais faire intervenir un Huissier à cause d'un non-paiement de dettes d'un particulier.
Les dettes s'élèveent à 4000 € et l'huissier me demande un honoraire de 500 € davance.
Notre salaire de couple est seulement 500 €/ mois (nous sommes logés gratuitement) sans aucun autre revenu.
Est-ce qu'il n'y a pas une aide juridique sans paiement d'avance?
Merci de votre gentillesse de répondre!
Cordialement M.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés